Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20210629-del46-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	**33**	**22**

Date de la convocation

23 Juin 2021

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

Séance du 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et le mardi vingt neuf juin à dix-sept heures et quinze minutes le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, Maire.

Présents :
M. Ephrem GLORIEUX, Mme Clara RIGAH M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN adjoints au maire. ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M. Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Pierre ALBINA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON; Mme Anny GENIPA; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :
Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par Mme Anny GENIPA
M. Jean-Louis SAINSILY par M Yvon COMBES
Mme Karine GATIBELZA par M Lucien BEAUZOR

Absents M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; Mme Sylvie DAGONIA, Mme Sonia MERCADIER, Mme Jacqueline BELFORT, Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. José TORIBIO, M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2021/06/46

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A FAIRE LA VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN

Dans le cadre de sa politique de régularisation foncière, la commune de Lamentin procède à la vente de parcelles dans plusieurs quartiers permettant ainsi aux occupants, de devenir propriétaires.

En effet, ces administrés sont présents depuis de nombreuses années sur les parcelles concernées et y ont bâti leurs habitations.

Références cadastrales	Adresse du bien	Superficie	Prix (en euros)	Nom de l'acquéreur

Une estimation des services des domaines des différentes parcelles a été effectuée le 23 février 2021

Il est en ce sens proposé au conseil municipal d'approuver la vente des parcelles suivantes :

BE 275	Vincent	783m²	17226 € (22 €/m²)	Madame Laurette YEPONDE
BE 271	Vincent	324m²	7128 € (22 €/m²)	Madame Marie-Hélène VARDIN et Monsieur Eric VARDIN
BE 273	Vincent	409m²	8998 € (22/m² €)	Madame Médéric Jeanne GADARA
BE 274	Vincent	625m²	13750 € (22€/m²)	Madame Abel GAYADINE-HARRICHAM
BE 276	Vincent	428m²	9416 € (22 €/m²)	Monsieur Télesphore Patrick MARTEL
BE 267	Vincent	331m²	7282 € (22 €/m²)	Madame Jany DAUBIN
BE 269	Vincent	305m²	6710€ (22 €/m²)	Monsieur Harry THORINIUS
BE 279²	Vincent	270m²	8370€ (31 €/m²)	Consorts BEAUPERE/GUILLAUME
AD 376	Blachon	569m²	17639 € (31 €/m²)	Mme Christelle CALPAS
AD 418-AC410	Blachon	362m²	7964 € (22 €/m²)	Madame Aurélie CHARTON
AD 332	Blachon	396 m²	2360.43 € (4.57 €/m²) Ancienne délibération du 01/12/1997	Madame Livia LUBINO TREBLA épouse SELLIN
AD 292	Blachon	522m²	16182 € (31€/m²)	Madame Suzelle GUILLAUME et Césaire GUILLAUME
AD 373	Blachon	329m²	10199 € (31 €/m²)	Madame Maryse DIXIT
AD 372	Blachon	369m²	8118 € (22 €/m²)	Madame Nicole GELABALE
AD 324	Blachon	377m²	8294 € (22 €/m²)	Monsieur Rubert DUVERNEY
AD 374	Blachon	805m²	4102.40 € (4.57€/m²) Ancienne délibération du 01/12/1997	Monsieur Daniel VAINQUEUR
AD 325	Blachon	309m²	6798€ (22 €/m²)	Monsieur Didier DAMAS-AGIS Madame Danielle DAMAS-AGIS
AD 337	Blachon	506m²	11132 € (22 €/m²)	Madame Marie-Prudence GADARA GOUNOUMAN
AD 307	Blachon	AD 307 381m²	8382€ (22/m² €)	Madame Christiane VOLDEMAR
AH 40	Borel	553m²	17143 € (31 €/m²)	Consorts PICHI ROSTAL REUFF
AH 24 et AH 353	Borel	319m²	7018 € (22 €/m²)	Héritiers de Madame Armelle Josée DAGONIA BARBOUX épouse GELOTO
AH 367	Bourg	254m²	5588 € (22 €/m²)	Madame Marie-Hélène ANICET

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du président et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la vente des parcelles suivantes (voir tableau ci-annexé).

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

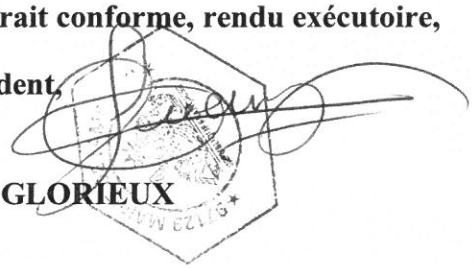

Ephrem GLORIEUX